

## Note d'information – Janvier 2026

### **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

#### **1. Nationalité des licenciés compétitifs :**

Soyez attentifs lors de la saisie de la case « nationalité ».

- Les athlètes étrangers peuvent concourir sur les finales nationales et être classés.
- Cependant ils ne peuvent pas obtenir de titre de champion, vice-champion ou troisième du championnat de France, ces places étant réservées aux gymnastes de nationalité française.

#### **2. Abréviation des clubs :** Pensez à bien préciser le nom de la Ville à côté de l'abréviation du club.

#### **3. Synchronisation des résultats :**

Assurez-vous que la synchronisation montante des étapes qualificatives vers les Championnats de France soit effectuée dès la fin du week-end, et non le lundi matin.

#### **4. Les gymnastes qui apparaissent sur le palmarès d'une compétition sont ceux ayant effectivement participé à la compétition.**

### **Gymnastique Artistique Masculine (GAM) et Gymnastique Artistique Féminine (GAF)**

5. Les praticables à plots sont autorisés pour les compétitions de niveau « Fédéral A et B » ainsi que pour les compétitions « performance » lorsqu'il n'y a pas de quotas de qualification pour l'étape suivante.
6. Il est du ressort du DTR de valider le matériel des salles de compétitions des clubs ayant obtenu l'attribution d'une compétition régionale ou départementale.

### **Gymnastique Acrobatique (GAc)**

7. Les praticables à plots (ou à ressorts) sont autorisés pour tous les niveaux de pratique.
8. Les praticables gonflables ou praticables sans plancher et les moquettes de GR sont interdits.